

Yvon Blondin au conseil municipal de Prévost

Séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 12 mai 2008 à 19h30.

Une vingtaine de citoyens étaient présents dans la salle. Une dizaine de ces personnes, qui demeurent à Terrasse des Pins, en ont profité pour se plaindre au sujet des travaux en cours dans ce secteur, qui doivent s'échelonner jusqu'à l'automne. On parle de la réfection des rues Richer et Curé-Papineau.

En toile de fond, nous percevons souvent un conflit entre l'idéologie des promoteurs qui désirent des terrains plus petits avec tous les services inclus et les citoyens qui recherchent une ville champêtre et moins urbanisée.

Direction générale

Une résolution ayant pour but d'autoriser le paiement des travaux d'entretien sur les rues du Curé-Papineau et Richer a été votée. L'enveloppe finale s'élèvera à 698 000 \$, le fonds général contribuera pour 63 % et les riverains 37 %. Les personnes de ce secteur ont mis en lumière des problèmes de vitesse et d'arrêt non effectués par certains poids lourds qui travaillent sur le chantier, de la pierre de remplissage de 2 po. de diamètre beaucoup trop grosse pour rouler adéquatement avec des autos conventionnelles, de travaux qui débutent avant 7h du matin et de la quantité de poussière importante.

Monsieur le maire et le directeur général ont enregistré ces doléances et promettent de prompts correctifs. Monsieur Martin Levac, de la rue Richer, s'informe auprès de monsieur Charbonneau s'il y a possibilité que les égoûts soient prolongés dans le secteur déjà existant de ladite rue Richer; la proposition sera étudiée.

Une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement fut déposée par le conseil municipal concernant le Secteur rue Mozart phase IV, qui totaliserait 206 unités. Cette demande fait littéralement bondir de son siège le conseiller Richer; précédemment le projet présentait

entre 175 et 185 unités; il s'ensuivit un duel oratoire musclé entre le maire Charbonneau et le conseiller Richer. Le conseiller Paradis, n'étant pas en reste, désirait présenter un amendement à cette demande, mais selon le directeur général, monsieur Martin, cette dernière n'était pas recevable: un amendement ne pouvant modifier que quelques parties du libellé et non la trame de fond. Monsieur Paradis était visiblement consterné de l'état de la situation.

Module Gestion financière

L'approbation des déboursés et des engagements pour un total de 492 044,99 \$ a été adoptée pour le mois d'avril 2008. Les conseillers Richer, Paradis et Bordeleau ont posé une douzaine de questions sur certains chèques qui ont été émis, ces trois conseillers ne pouvant se présenter à la période de temps prédéterminée durant la semaine pour questionner le secrétaire-trésorier. Il s'ensuivit encore une fois une joute oratoire entre le conseiller Richer et le maire Charbonneau, qui à un certain moment, laissa tomber que certains conseillers feraient perdre le temps du trésorier.

Rapport financier 2007

– Dépôt du vérificateur

Les conseillers Bordeleau, Richer et Paradis ont voté contre l'approbation du dépôt du vérificateur. Monsieur Paradis a expliqué son refus au fait que des questions concernant 2 chèques émis en 2007 n'ont pas encore été élucidées.

Module Urbanisme et

Environnement

L'adoption du second projet de règlement no 310-77 amendant le règlement de zonage 310, tel qu'amendé (Multilogement, zone H-257-3). Dans ce règlement, le comité d'urbanisme recommandait un terrain de 3 000 m² par contre, le règlement autorise la construction de ces multilogements sur un terrain de 2 400 m². Monsieur Bordeleau s'interroge sur l'écart entre les recommandations du CCU et la décision finale du conseil. Monsieur le maire souligne que le CCU est un comité consultatif et que le conseil est souverain.

La ville de Prévost retirera les poubelles des centres postaux. Selon monsieur Martin, cette tâche est beaucoup trop lourde à soutenir par la Ville vue la quantité astronomique de déchets qui y sont déposés. Le DG invite les gens à rappor-

ter à la maison tout papier récupérable et à le déposer dans son bac bleu.

Varia

Le Café 4 sucres a reçu une permission spéciale pour installer, dans le cadre du défi tête rasée, de 5 à 10 chapiteaux pour l'évènement qui se déroulera le 8 juin dans lors d'une levée de fonds pour la recherche sur le cancer. Un brave, le conseiller Bordeleau fera tondre sa tignasse pour cette cause, il souhaite l'appui des citoyens de Prévost et, en ce qui le concerne, aimerait ramasser au moins 500 \$.

Questions du public

Yvon Blondin, montée Sainte-Thérèse. Ce citoyen s'informe si une décision finale a été prise pour l'installation de la tour de communication Rogers sur la route 117. Le DG nous informe que la Ville sera présente aux auditions du CRTC et que Prévost manifesterait son opposition à l'emplacement projeté, mais non à l'installation d'une tour.

Une seconde question fut posée concernant un constat d'infraction émis par la CSST et qui a été commis lors de travaux sur la rue du Verseau. L'infraction porte sur une tranchée non étançonnée et a coûté la somme de 1 050 \$ d'amende à la Ville.

Madame Lacelle, rue Ross, et madame Couillard, domaine des Chansonniers. Ces deux citoyennes déplorent le fait que certains propriétaires de chiens ne manifestent aucun égard pour leurs voisins : chiens errants et excréments seraient des problèmes récurrents. Monsieur le maire dit que la nouvelle association canine de Prévost fera un travail de sensibilisation auprès de ces personnes.

Monsieur Stéphane Laroche, après un long préambule, demanda à monsieur le maire s'il souhaitait se présenter à la mairie en novembre 2009. – Celui-ci répondit, sans ambages, OUI.

Questions des conseillers

Le conseiller Paradis demanda à monsieur le maire si ce dernier est satisfait du déneigement dans le secteur 4. Monsieur le maire répondit qu'avec l'hiver que nous avons vécu, le déneigeur fit tout son possible et que si nous avions voulu utiliser la souffleuse pour élargir les chemins, il en aurait coûté une somme astronomique à la Ville.

Livraison 7 jours
OU remplissage de votre remorque.

- TERREAU SUPER MÉLANGE
- TERRE À GAZON
- GALET DE RIVIÈRE
- PIERRE NATURELLE
- PIERRE PAVNAT
- PIERRE CONCASSÉE
- TOURBE
- BORDURE À PAVÉ
- PAILLIS COLORÉ
- PAILLIS NATUREL
- PERCHE
- PIERRE DE ROCAILLE

NOS PRODUITS EN VRAC

PIERRE PAVNAT

En vigueur jusqu'au 19 mai

Spécial 4,88\$ de 135 5,99\$

HEMMINFORD CHARCOAL

Lorrain
Centre de Jardin · Aménagement Paysager

151, Route 117
Ste-Anne-des-Lacs
450.227.6446
www.jardin-lorrain.com

CLINIQUE DENTAIRE
Dr Jacob Alanjian DMD

908, ch. du lac Écho, Prévost
450-224-2993

Offre de financement sans intérêt

- Service dentaire complet
- Des rendez-vous à l'heure convenue
- Réparation de prothèse sur place en laboratoire
- Facettes et couronnes
- Blanchiment au laser en 1 heure
- Réclamation de soins directement à l'assurance par Internet

Jacob, dentiste